

# Montpellier



## Chèque parking

**1€**



**Présentation du  
dispositif des  
«Chèques parking»**

## Des «Chèques parking» pour les clients des commerces du Centre-ville

Afin de soutenir le développement économique du Centre ville, la Ville de Montpellier et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier ont pris l'initiative de lancer **un dispositif de chèque-parking destiné aux clients des commerces du centre ville.**

Le chèque parking vise à **favoriser la fréquentation commerciale du centre ville**, en facilitant l'usage des parkings par les clients qui sont amenés à utiliser leur véhicule individuel pour faire leurs achats et qui trouvent, en périphérie, une offre concurrente proposant un stationnement gratuit.

Financé par la Ville, la CCI, les commerçants et les exploitants de parkings, il sera **offert par les 800 commerçants et 500 artisans exerçant dans le Centre ville de Montpellier ( Ecusson et principales rues commerçantes des faubourgs proches) à leurs clients.** Pour mener à bien cette opération, une campagne de communication spécifique sera lancée à destination tant des commerçants que des chalands.

Afin d'amorcer rapidement le déploiement des chèques parkings, la Ville de Montpellier a décidé de prendre financièrement à sa charge le coût des **30 000 premiers tickets.** Les 100 000 suivants seront financés par une répartition entre les différents partenaires signataires d'une convention.

Le chèque parking sera utilisable dans les **12 parkings** du Centre ville de Montpellier.

Soucieuse d'équilibre entre les modes de déplacements et de cohérence dans les politiques de déplacements, la Ville de Montpellier a également proposé à l'Agglomération de Montpellier d'élargir cette initiative au travers d'une opération « chèque déplacements » qui combinerait la mise en place de chèques parking et de chèques tram/bus. Elle fera l'objet, le cas échéant, d'une convention complémentaire.

## Le chèque-parking : jusqu'à deux heures de stationnement offertes

Le « chèque parking » sera un titre de paiement utilisable dans les parkings publics participants à l'opération. Il offrira une **contre valeur monétaire de 1 € TTC, soit selon les parcs, de 30 à 45 minutes de stationnement gratuit en tarif normal**. Le chèque parking s'utilisera directement dans les caisses automatiques, et viendra en déduction du paiement final du stationnement.

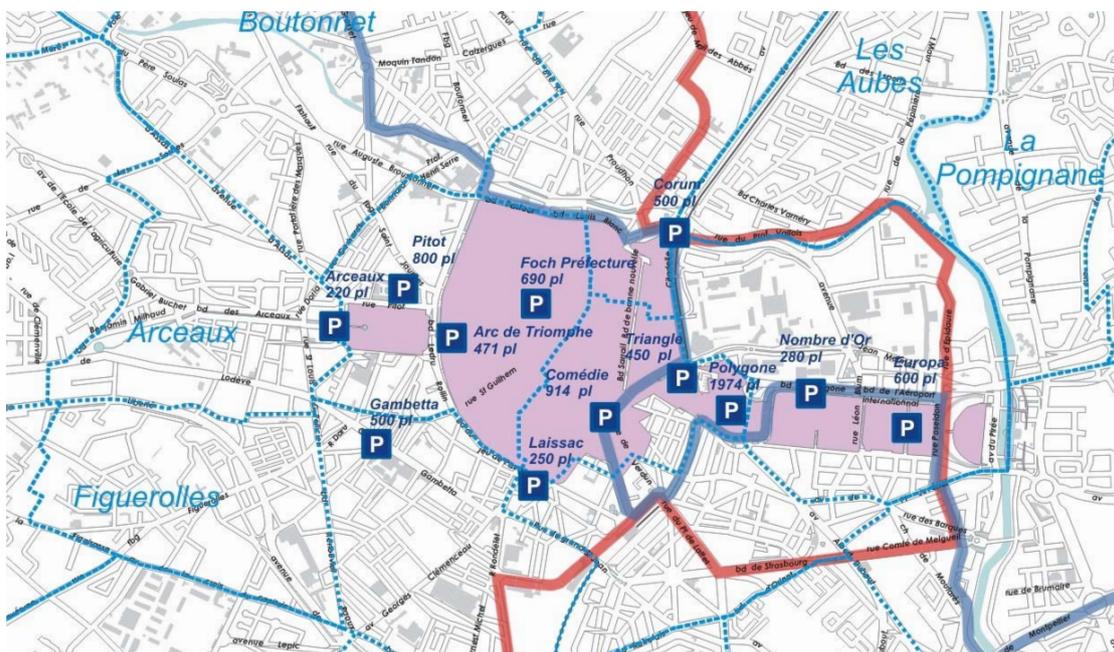
Il sera cumulable trois fois permettant ainsi d'atteindre, à titre d'exemple, jusqu'à **2h15** de stationnement offert, soit 3 € maximum, dans chacun des parkings partenaires de l'opération (voir carte). Le complément sera acquitté selon les modalités habituelles de paiement proposées aux caisses automatiques des parkings.

Le « chèque parking » prendra la forme d'un ticket de stationnement aux couleurs de l'opération.

### 12 parkings partenaires

12 parkings du Centre ville seront partenaires de cette opération initiée par la Ville et la CCI de Montpellier : Parking Comédie, Foch Préfecture, Arc de Triomphe, Laissac, Triangle, Gambetta, Pitot, Arceaux, Corum, Nombre d'Or, Europa et Polygone.

Dans la plupart de ces parkings, ce chèque sera accepté par les caisses automatiques. Pour des raisons techniques, les clients souhaitant utiliser le dispositif dans les **parkings Pitot, Triangle et Polygone** devront se rendre au bureau d'accueil du parking concerné afin d'obtenir leur réduction.



### 800 commerçants et 500 artisans partenaires potentiels

La CCI est seule habilitée à vendre ces tickets aux **800 commerçants et 500 artisans montpelliérains** désireux de s'associer et de participer à ce dispositif. Elle veillera à assurer une répartition proportionnée et équitable de ces chèques.

Les chèques parkings seront facturés aux commerçants et artisans montpelliérains déduction faite de la participation de la CCI, et des gestionnaires de parking et des subventions versées par la Ville de Montpellier, soit à un tarif de **0,30 € TTC par chèque parking d'une valeur de 1 €**.

**A titre exceptionnel, pour le lancement de l'opération, la Ville offrira les 30 000 premiers chèques.**

## 130 000 « chèques parking» subventionnés

Les chèques-parking seront financés par les différents partenaires du dispositif, sur la base d'un objectif global de diffusion de 130 000 Tickets Parkings d'une contre valeur nominale de 1 € TTC sur une période correspondant à une saison commerciale.

**Achat de 130 000 tickets à 1€ TTC, soit un coût total de 130 000 €**

**Exploitants des parkings :** **8 360 €**  
**(TAM, Vinci, EFFIA, SPP)**

Ce montant correspond à un effort financier de 10% HT sur une base de 100 000 tickets.

**Ville de Montpellier :** 100% des 30 000 premiers chèques parking, soit **30 000 €**  
30% pour les 100 000 suivants, soit **31 640 € TTC**

Soit au total, **62 000 € TTC** (inclus coût édition des 30 000 premiers chèques et la TVA de la remise des exploitants).

**CCI de Montpellier :** 30% sur une base de 100 000 tickets **soit 30 000 € TTC**

**Commerçants** 30% sur une base de 100 000 tickets  
**soit 30 000 € TTC**

## Campagne de communication des chèques-parking

Le lancement des chèques-parking s'accompagnera d'une campagne de communication (affichage et presse régionale).

Les gestionnaires des parking se sont également engagés à mentionner, a minima aux caisses automatiques des parcs concernés mais également sur tout autre support jugé pertinent (affichettes, banderoles, kakemono...), l'acceptation « des chèques parkings ».

La CCI se chargera de communiquer auprès de leurs adhérents en utilisant tout support (site internet, mailing, courriel...) afin de promouvoir ce dispositif.

Une équipe mixte composée d'agents de la CCI, et de la Ville assurera la promotion et la diffusion de ce chèque parking auprès des artisans et des commerçants du centre ville.

Enfin, les commerçants participants afficheront dans leur magasin leur adhésion à l'opération.

## Démarrage et durée du dispositif

Le dispositif entrera en vigueur courant décembre 2009 : la Ville signera la convention à l'issue de l'adoption de la délibération qui passera au prochain conseil municipal, le 14 décembre.

La durée de la convention liant les différents partenaires est fixée pour une période d'un an à compter du démarrage du dispositif.

Dans les deux mois qui précèdent la date anniversaire, les partenaires se réuniront afin de procéder au bilan (économique et financier) de l'opération et déterminer les améliorations éventuelles.

## Signataires de la convention de partenariat



### Le dispositif est applicable au sein des parkings :

*Comédie, Foch Préfecture, Arc de Triomphe, Laissac, Triangle, Gambetta, Pitot, Arceaux, Corum, Nombre d'Or, Europa et Polygone.*

### Mode d'emploi :

- 1 - Introduisez votre ticket de stationnement dans la caisse automatique.
- 2 - Dès l'affichage de la somme à payer, introduisez le ou les bons de paiement (maximum 3) dans la même fente, il sera décompté le temps ou la somme correspondante. Pour les parkings Pitot, Triangle, Polygone, le remboursement se fera au guichet d'accueil.
- 3 - Complétez éventuellement en espèces ou en CB.
- 4 - Récupérez votre ticket d'entrée validé pour sortir.

**Valable jusqu'au  
01/06/2010**

Mairie de Montpellier  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier  
TAM  
VINCI Park France  
EFFIA  
Société des Parkings du Polygone

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat sera sollicitée pour être partenaire.

Direction de la Communication

Service de presse

Tél 04 67 34 70 45

**M**

**Montpellier *mille et une vies***